



Conservatoire de musique - année 2022/2023

Je joue déjà de la musique et souhaite rejoindre le Conservatoire

Site internet : www.ville-evian.fr/education/conservatoire

Pour qui ?

Musiciens ayant déjà des compétences instrumentales : élèves d'un autre établissement, adultes amateurs, autodidacte

1- **Vous souhaitez intégrer un cursus diplômant ou un parcours de formation non diplômant :** un rendez-vous vous sera proposé pour échanger sur la motivation et la formation antérieure du musicien. Selon les profils, une évaluation aura lieu afin de proposer les cours les plus adaptés. Vous pouvez consulter le guide des enseignements pour orienter vos souhaits de formation.

2- **Vous souhaitez faire de la musique en amateur :**

Au sein du Conservatoire, quatre formules de pratique en amateur vous permettent de :

- Formule A : intégrer l'orchestre à cordes/symphonique ou un ensemble : le big band, la camerata ou l'un des ensembles spécialisés (clarinette, flute traversière, saxophone, percussions...)
- Formule B : former un groupe de musique de chambre ou de musiques actuelles
- Formule C : bénéficier d'un tutorat instrumental de 8h annuelles, en complément d'une formule A ou B.
- Formule MA : participer à un groupe de Musiques Actuelles et suivre un cours de Formation Musicale spécifique

Instrumentistes à vent ou percussionnistes d'un niveau de milieu de 2nd cycle et plus, vous pouvez rejoindre l'Harmonie d'Evian. Contact : harmonie.evian@yahoo.com

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait via le formulaire accessible par le code QR joint ou sur le site internet www.ville-evian.fr/education/conservatoire

Au préalable, le responsable légal doit consulter le règlement intérieur et la grille de tarifs. Les justificatifs sont à préparer aux formats PDF ou JPEG, ne doivent pas dépasser 0,5 Mo et sont à déposer lors de l'inscription en ligne :

- copie recto-verso de la carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois pour les habitants d'Evian. A défaut, le plein tarif est appliqué
- Une photo de l'élève
- Pour les bénéficiaires, la carte de quotient familial 2022/2023 délivrée par le CCAS d'Evian (à déposer impérativement entre le 15 septembre et le 10 octobre)



[Accès direct à la fiche d'inscription à partir du 20 juin](#)

Calendrier

Les inscriptions pour l'année 2022-2023 sont ouvertes **du 20 juin au 04 septembre 2022.**